



Le Tambourinaire

Bulletin Municipal d'information de

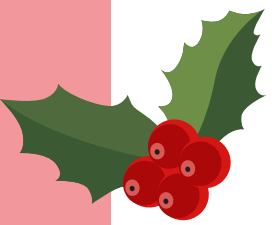
SAINT EUTROPE DE BORN

HIVER 2023

N° 136



Publié trimestriellement par le Conseil Municipal
en collaboration avec les Associations
de la commune en version papier
et envoyé sur demande en version numérique



Chers habitants,
 Les élus, le personnel communal et moi-même
 vous adressons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.
 Que 2024 vous apporte, santé, bonheur et sérénité !

Jocelyne COLLIANDRE

	Informations municipales	
page 3 à 15	Procès verbaux des Conseils Municipaux	
page 16	État Civil	
pages 16 à 19	Informations communales - Informations pratiques	
page 20	Réalizations	
page 21	Espace Numérique	
pages 22 à 24	Mémoires d'antan	
	Informations associatives	
page 25	La Diane - Le Comité des fêtes	
page 26	Continental Silver Club	
page 27	Les Petites Mains de St Vivien - Les Amis de la Fraîche Gardonne	
page 28	Bibilude	
page 29	Le Club de la bonne humeur - Les Saltimbranques	
pages 30 à 31	Association des parents d'élèves - Association des Cantines du RPI	
page 32	Maison d'activités - Centre social Eclats à Villeréal	
pages 33 à 35	Échos des écoles	
pages 36 à 38	Activités	
page 39	Recettes - Jeux - Activité manuelle	
page 40	Solutions jeux	
	Calendrier des manifestations	



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30
13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	13h30-17h30	13h30 - 16h30

POUR CONTACTER LA MAIRIE
05 53 36 03 82 OU 09 65 13 04 08
stutropedeborn@collectivite47.fr

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE -BORN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 20 H,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08.09.2023

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Absents(es)	4
Procuration(s)	1

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, MIQUEL Francis, SIREY Pauline, BALSE Marie-José, HALLAL Anne-Marie, AUZERAL Jérémie, FRECHEVILLE Mathieu, JACQUET Cédric, BARRET Christophe.

PROCURATIONS : PERRY Jean-Luc à HUGOU Daniel.

ABSENTS : PERRY Jean-Luc, MOURMANNE Vanessa, CAZEILS Gaël, FRACHISSE Nicolas.

Secrétaire de séance : SIREY Pauline

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/37
	Nomenclature	3.2.2

Acquisition d'un véhicule camion IVECO :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la mise en disponibilité de l'unique agent ayant le permis poids lourd, le camion Renault S100 Benne ne peut être utilisé.

Pour le bon fonctionnement du service technique, elle indique également, qu'il est essentiel d'acquérir un nouveau véhicule, sans la nécessité d'avoir le permis de conduire poids lourd.

Madame le Maire propose à l'assemblée une offre d'achat d'un camion IVECO immatriculé EA-675-WP à un particulier pour un montant de 23 000,00 € hors TVA.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition du camion poids lourd IVECO pour la somme de 23 000,00 € hors TVA.
- Mandate Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cet achat.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/38
	Nomenclature	3.2.2

Mise en vente camion Renault S100 Benne :

Vu la délibération n° 2023/37 du Conseil Municipal du 12/09/2023 relative à l'acquisition d'un camion poids lourd IVECO d'occasion,

Considérant qu'il est inutile de conserver un camion poids lourd hors circulation,

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre en vente le camion Renault S100 Benne pour un montant de 3 000,00 € TTC.

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de mettre en vente le camion Renault S100 Benne pour la somme de 3 000,00 € TTC.
- Mandate Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/39
	Nomenclature	7.1.2

DM N° 1 - ST EUTROPE DE BORN:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 21 : Réseaux de voirie	-25 000,00	1322 (13) - 40 : Régions	45 872,00
21571 (21) - 40 : Matériel roulant	25 000,00		
2188 (21) - 40 : Autres immobilisations corporelles	45 872,00		
	45 872,00		45 872,00
Total Dépenses	45 872,00	Total Recettes	45 872,00

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/34
	Nomenclature	4.1.3

Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent - à temps non complet :

(Article L332-8 6° du Code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 6°,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Considérant que la commune employeur compte moins de 2 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant que la création de l'emploi considéré dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 avril 2023, Considérant le rapport de Madame le Maire,

DECIDE :

- conformément à la fiche de poste annexée à la présente délibération, la création à compter du 16 octobre 2023 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, pour 27,43 Heures hebdomadaires en référence à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dans le grade d'adjoint technique, de la catégorie C;

PRECISE :

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat dans les conditions de l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique,

- que ce dernier pourra être recruté dans les conditions de l'article L332-9 du Code Général de la Fonction Publique ;

- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 et indice majoré 361.

- que Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT :

- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,

- adopte le tableau des emplois ainsi proposé

Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ouvert au contrat - type de contrat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectifs pourvus	Grade pourvu
Service Administratif								
Secrétaire de Maire	Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif	B ou C	35h	oui - art.L.332-14 ou L.332-8	1	2	1	1/Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	35h	non	1	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe
Service Technique								
Agent Technique Polyvalent / Chauffeur	Adjoint technique principal de 2 ^e me classe	C	32h	non	1	1	0	
Agent Technique Polyvalent	adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe	C	35h	non	1	1	1	adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe
Agent Technique Polyvalent	Adjoint technique	C	35h	non	1	1	1	Adjoint technique
Agent d'entretien et de surveillance périscolaire	Adjoint technique	C	22,77h	oui - art. L.332-8 6°	1	0	0	
Agent d'entretien et de surveillance périscolaire	Adjoint technique	C	27,43h	oui - art. L.332-8 6°	0	1	1	Adjoint technique
Service Animation								
Médiateur Numérique	Adjoint d'animation	C	35h	non	1	1	0	
Service Social								
ATSEM	Agent Spécialisé Principal de 2 ^e me classe des écoles maternelles	C	30,50h	oui - art. L.332-8 6°	1	1	1	Agent Spécialisé Principal de 2 ^e me classe des écoles maternelles Non Titulaire

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/36
	Nomenclature	3.1.2

Devis quincaillerie Lafon :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'insert à bois existant dans le logement situé au 1 325 Route de Saint-Eutrope, en location, ne peut plus être utilisé et doit être remplacé.

Il convient donc de le changer et propose au Conseil Municipal un insert à bûches Modane de l'entreprise Quincaillerie Lafon. Un devis est présenté d'un montant de 2 892,81 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis.

Communications diverses :

- **Ressources Humaines :**

- Un Adjoint Technique Territorial a demandé à renouveler sa disponibilité pour convenance personnelle jusqu'au 30 juin 2026.

- Suite au recrutement d'un enseignant pour assurer la traversée de la route entre l'école et la cantine, la rémunération avait été déterminée à 144,72 € brut, et est rectifiée comme suit à 95,28 € brut.

Un arrêté de rectification a été pris en ce sens.

- Recensement de la population en 2024, un agent recenseur a été proposé à l'assemblée.

- **Entretien des cimetières :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire externaliser l'entretien des cimetières de la commune par une entreprise. Le Conseil Municipal accepte de missionner un paysagiste extérieur. Une demande de devis doit être envoyée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE -BORN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 20 H,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,
Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16.10.2023

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Absents(es)	4
Procuration(s)	1

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, HUGOU Daniel, MIQUEL Francis, PERRY Jean-Luc, MOURMANNE Vanessa, SIREY Pauline, BALSE Marie-José, AUZERAL Jérémie, FRECHEVILLE Mathieu, BARRET Christophe, FRACHISSE Nicolas.

PROCURATIONS : TORNIER Emilie à FRECHEVILLE Mathieu.

ABSENTS : TORNIER Emilie, HALLAL Anne-Marie, CAZEILS Gaël, JACQUET Cédric.

Secrétaire de séance : SIREY Pauline

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/42
	Nomenclature	7.1.2

Décision Modificative au budget n°2 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 54 : Frais d'études	5 600,00		
21568 (21) - 54 : Autre mat et outill d'incen	-5 600,00		
2183 (21) - 40 : Matériel de bureau et matèr	45 872,00		
2188 (21) - 40 : Autres immobilisations cor	-45 872,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	13 700,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	1 000,00		
61521 (011) : Terrains	-30 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-20 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-40 000,00		
6161 (011) : Multirisques	10 000,00		
6162 (011) : Assurance obligatoire dommage	-10 000,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	30 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	45 000,00		
6556 (65) : Indemnités de logement aux ins	300,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

Certifié exécutoire par COLLIANDRE Jocelyne, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous- préfecture le 26/10/2023 et de la publication le 26/10/2023.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/43
	Nomenclature	1.2.4

Délégation de signature en urbanisme en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des points inscrits à l'ordre du jour le concerne directement. Elle rappelle qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, le Maire ne peut se charger de la gestion et de la signature des décisions de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme et affaires qui auraient un lien de près ou de loin avec ses affaires privées.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un élu pour délégation de signature en urbanisme, relatif à la déclaration préalable n° 047 241 23 B 0020, pour gérer et signer en lieu et place du Maire, les autorisations et les affaires d'urbanisme qui ont un lien avec Madame le Maire à titre privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Madame SIREY Pauline pour se charger de la gestion et de la signature de la déclaration préalable n° 047 241 23 B00 20.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/44
	Nomenclature	7.10.3

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 :

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2024.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le budget primitif 2023 s'élève à 1 163 476,00 € en section de fonctionnement et à 1 068 432,00 € en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits aurait porté en 2023 sur 87 260,70€ en fonctionnement et sur 80 132,40 € en investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

Article 1 : Vu l'avis favorable du comptable, adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born, à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 : conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024.

Article 3 : autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 4 : autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition exposée ci-dessus.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/45
	Nomenclature	1.4.3

Nouvelle convention «Système d'Information Géographique InfoGéo47» :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, qu'une convention a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47), proposant aux collectivités et établissements publics une mission d'information, une aide à la gestion des données cadastrales, d'urbanisme, des différents réseaux, de la voirie communale, du funéraire, ... par le biais de la mission InfoGéo 47. Dans ce cadre, la convention est destinée à l'organisation de formations et à la modélisation de données cartographiques.

Le CDG47 informe le Conseil Municipal, que la mission InfoGéo 47 est en pleine croissance pour répondre aux attentes des collectivités et aux dernières obligations réglementaires:

- La mutualisation des logiciels à l'échelle départementale permet aux collectivités de bénéficier de solutions de qualité et d'en réduire le coût d'abonnement.
- Le logiciel voirie répond ainsi déjà aux nouvelles obligations de référencement des voies communales et chemins ruraux découlant de la Loi 3DS.
- Le Guichet Numérique a permis une optimisation de la gestion des dossiers d'urbanisme par les collectivités ainsi que la mobilisation de subventions FranceRelance à l'automne 2021 au profit de quatre EPCI leur permettant ainsi de couvrir les coûts de déploiement de l'outil pour un montant de près de 15 000,00 € par établissement.

- Le CDG a investi dans un pont afin que les logiciels (cadastre, urbanisme, voirie, cimetières) proposés par trois prestataires différents soient interconnectés entre eux, ceci conférant un niveau de service unique en totale adéquation avec les besoins des collectivités.

Madame le Maire indique également, qu'une équipe de 2 géomaticiens à temps complet, présentant un haut niveau de technicité, est dédiée à cette mission. Ils assurent la consultation des éditeurs pour trouver les logiciels les plus performants aux meilleurs coûts, le suivi des dossiers et l'évolution de la réglementation, les mises à jour des logiciels. Ils travaillent en étroite relation avec les services de l'Etat et divers partenaires concernés, assurent les formations des agents des collectivités adhérentes et apportent leur expertise au quotidien.

Les coûts des logiciels SIG (accès aux applications, hébergement, maintenance, ...) financés par le CDG 47 sont en constante progression et représentent actuellement 40 % de la dépense totale.

Les diverses crises et annonces de l'Etat pour répondre à l'inflation ont aussi impacté financièrement la mission InfoGéo47. De plus, la convention actuelle ne prévoit pas de révision annuelle des prix alors que les prestations du CDG l'appliquent généralement. La mission InfoGéo 47 est devenue déficitaire et ne pourra être maintenue par le CDG 47 si un équilibre financier n'est pas trouvé pour l'année 2024.

Au vu de ce constat, le Conseil d'administration du CDG 47 a voté le 5 juillet 2023 une revalorisation des tarifs à compter du 1er janvier 2024 ainsi que la mise en place d'une indexation de ceux-ci à l'indice Syntec (à partir du 1er janvier 2025) afin de répercuter l'évolution des coûts de ses partenaires.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention actuelle est résiliée par le CDG 47 avec effet au 31 décembre 2023.

Les nouvelles modalités comme énoncées ci-dessus, entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec le CDG 47.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/46
	Nomenclature	1.4.3

Nouvelle convention «Intérim Territorial 47» :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que la convention « Service Public d'Emploi Temporaire » a été conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47), permettant d'assurer la continuité du service public auprès de 268 collectivités territoriales et établissements publics, par le biais de la mise à disposition de 1 322 agents de remplacement et de renfort différents, tous métiers confondus.

Le fonctionnement actuel du service nécessite des ajustements :

- Le premier concerne l'offre de formation initiale au sein du réseau départemental des secrétaires de mairie porté par le CDG 47. Le 9 octobre 2023, une deuxième action de formation a vu le jour sur le territoire du grand marmandais, ainsi qu'une troisième formation sur le territoire villeneuvois en avril 2024.

- Le deuxième ajustement concerne le principe-même de mise à disposition d'agents de remplacement et de renfort issus des parcours de formation que le CDG 47 porte avec l'appui de Pôle Emploi notamment.

Il devient primordial d'ajuster les tarifs du SPET.

Aujourd'hui un tarif unique s'applique à cette mission : 10 % de frais de gestion calculés sur les dépenses engagées par le CDG 47.

Aussi, Madame le Maire indique à l'assemblée que le CDG 47 va procéder prochainement au recrutement d'une secrétaire de mairie aguerrie, qui aura une double mission : intervenir régulièrement dans les formations initiales (DU, formation d'agents administratifs) et continue (ateliers pratiques) du CDG 47 et intervenir de manière ponctuelle et ciblée pour une mission d'expertise budgétaire ou comptable, de tutorat ou pour une urgence administrative au sein des établissements publics.

Pour toutes ces raisons, à compter du 1er janvier 2024, des tarifs différenciés seront proposés tenant compte de l'ensemble des variables : type de demande, taille de la collectivité, affiliation au CDG, durée du contrat. La convention « Service Public d'Emploi Temporaire » actuelle est par conséquent résiliée à effet du 31 décembre 2023 et que les nouvelles dispositions s'appliqueront par le biais de la nouvelle convention « Intérim Territorial 47 » à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention « Intérim Territorial 47 » et tous les documents y afférents.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/47
	Nomenclature	1.4.3

Contrat Groupe d'Assurance des risques Statutaires (CGAS) 2025-2028 :

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire (risque employeur), en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 5, permettant aux centres de gestion de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers des absences pour raison de santé ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements publics ;

Vu le code de la commande publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide :**

Article unique : La commune de Saint-Eutrope-de-Born charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. Ce service est pris à titre gratuit.

La commune se réserve la faculté d'y adhérer, une fois les résultats de la consultation présentés par le Centre de gestion. Cette adhésion supposera la prise d'une nouvelle délibération et la signature d'une convention.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants qui correspondent à la charge nous incombant, en tant qu'employeur public, en cas d'arrêt pour raison de santé de nos agents:

- Agents CNRACL (régime spécial) :

Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, maternité/paternité/adoption, accident de service, décès, longue maladie / longue durée.

- Agents IRCANTEC (régime général) :

Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, maternité/paternité/adoption, accident de service, décès, grave maladie.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
- Régime du contrat : Par capitalisation (c'est-à-dire que l'assureur continuera de prendre en charge Tout sinistre débuté pendant la durée du contrat, même si ce sinistre perdure une fois le contrat arrivé à son terme. C'est la date de survenance du sinistre qui est prise en compte. Toute rechute concernant un même sinistre continuera également d'être prise en charge par le même assureur.)

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/48
	Nomenclature	4.1.3

Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique :

(Article L332-8 6° du Code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 6°,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Considérant que la commune employeur compte moins de 2 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant que la création de l'emploi considéré dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17 avril 2023,

Considérant le rapport de Madame le Maire,

DECIDE

- conformément à la fiche de poste annexée à la présente délibération, la création à compter du 1er décembre 2023 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet, référence à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, dans le grade d'adjoint technique, de la catégorie C ;

PRECISE

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat dans les conditions de l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique,
- que ce dernier pourra être recruté dans les conditions de l'article L332-9 du Code Général de la Fonction Publique;
- que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 et indice majoré 361.
- que Madame le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- adopte le tableau des emplois ainsi proposé

Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ouvert au contrat - type de contrat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectifs pourvus	Grade pourvu
Service Administratif								
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif	B ou C	35h	oui - art.L.332-14 ou L.332-8	1	2	1	1/Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	35h	non	1	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe
Service Technique								
Agent Technique Polyvalent / Chauffeur	Adjoint technique principal de 2 ^e me classe	C	32h	non	1	1	0	
Agent Technique Polyvalent	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35h	non	1	1	1	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Agent Technique Polyvalent	Adjoint technique	C	35h	non	1	2	2	Adjoint technique
Agent d'entretien et de surveillance périscolaire	Adjoint technique	C	22,77h	oui - art. L.332-8 6 ^e	1	0	0	
Agent d'entretien et de surveillance périscolaire	Adjoint technique	C	27,43h	oui - art. L.332-8 6 ^e	0	1	1	Adjoint technique
Service Animation								
Médiateur Numérique	Adjoint d'animation	C	35h	non	1	1	0	
Service Social								
ATSEM	Agent Spécialisé Principal de 2 ^e me classe des écoles maternelles	C	30,50h	oui - art. L.332-8 6 ^e	1	1	1	Agent Spécialisé Principal de 2 ^e me classe des écoles maternelles Non Titulaire

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/49
	Nomenclature	1.1.5

Délibération devis cimetières :

Vu l'accroissement des missions des agents techniques de la commune, ainsi qu'au nombre de 7 cimetières sur la commune à entretenir, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de faire l'entretien des cimetières par une entreprise privée, afin de ne pas surcharger les agents techniques.

Madame le Maire présente à l'assemblée un devis établi par Monsieur BERTHIER Stéphane, paysagiste, concernant l'entretien des cimetières sur toute l'année 2024, d'un montant total de 4 140 € TTC, détaillé comme suit :

- Les deux cimetières de Born :
 - o Désherbage : 480,00 €
 - o Tonte : 400,00 €

- Cimetières de Saint-Eutrope, Saint-Vivien et Piis

o Désherbage : 720,00 €

- Cimetière de Lugagnac :

o Désherbage : 240,00 €

o Tonte : 900,00 €

- Cimetière de Barbas :

o Désherbage : 240,00 €

o Débroussaillage + Tonte : 1 100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de faire intervenir une entreprise privée et d'entretenir tous les cimetières à l'exception du cimetière de Barbas, qui restera à la charge des agents techniques de la commune.

Où cet exposé et après rectification, le Conseil Municipal :

- Accepte que soit effectué par Monsieur BERTHIER Stéphane, paysagiste, l'entretien des cimetières de Born, Saint-Vivien, Saint-Eutrope, Lugagnac et Piis.

- Demande un devis rectificatif en ce sens.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

- Prévoit la dépense au budget primitif 2024 au compte 61521.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2023/50
	Nomenclature	1.1.5

Délibération adressage :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des erreurs de saisie, relatives à l'adressage normalisé réalisé en 2020, nécessitent une rectification par délibération. Les rectifications se présentent comme suit :

<u>Ancienne Numérotation</u>	<u>Nouvelle numérotation</u>	<u>Voie</u>	<u>Parcelles cadastrales</u>	<u>Motifs de Rectification</u>
284	288	Route de Saint-Vivien	F 0778	Inversion avec le n° 284
288	284	Route de Saint-Vivien	F 0002	Inversion avec le n° 288
-	358	Chemin de Lasprades	E 0658	Ajout d'un numéro
-	459	Chemin de Saphy	G 0852	Ajout d'un numéro
1	6	Impasse du lotissement des Fleurs	B 0773	Le sens de la numérotation a été inversée
2	5	Impasse du lotissement des Fleurs	B 0774	Le sens de la numérotation a été inversée
3	4	Impasse du lotissement des Fleurs	B 0775	Le sens de la numérotation a été inversée
4	3	Impasse du lotissement des Fleurs	B 0776	Le sens de la numérotation a été inversée
5	2	Impasse du lotissement des Fleurs	B 0777	Le sens de la numérotation a été inversée
6	1	Impasse du lotissement des Fleurs	B 0778	Le sens de la numérotation a été inversée
-	1278	Route de Monflanquin	G 0785	Ajout d'un numéro
191	1981	Route de Saint-Eutrope	K 0913	Erreur de saisie
294	-	Route du Courberieu	A 0067	A supprimer
212	226	Rue de la Forge	K 0736	Inversion avec le n° 212
226	212	Rue de la Forge	K 0419	Inversion avec le n° 354

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte la rectification, les ajouts et suppressions des numéros ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Communications diverses :

- Processus d'élaboration des zones d'accélération des EnR (ZAEEnR)
Décision à prendre au prochain Conseil Municipal.
- Convention avec l'association ARPA 47 (protection animale)
- Point vente Camion Benne poids lourd
- Stagiairisation adjoint administratif de 2ème classe
- Etat de catastrophe naturelle : démarche de la Commune de Paulhiac
La commune n'a pas été reconnue dont 28 communes du département. Le maire de Paulhiac demande un recours gracieux.
- Nouvelle campagne de DETR/DSIL 2024
Montage dossier pour logement ancienne mairie.
- Demande de prorogation de la DETR/DSIL 2023 relative à la DECI
Attente dossier SAUR.
- Retour sur la journée du 23 octobre 2023 : stand orange sur la fibre optique
Un nombre important de personnes étaient présentes pour solliciter l'aide d'orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

L'ÉTAT CIVIL

4ème trimestre 2023



Naissance



Le 18 octobre est né à Villeneuve-sur-lot, **Lucien**, fils de Fabien CREMOUX et Marie CLEMENTE domiciliés à «Gigouzac».

Nos meilleurs voeux de santé au bébé et toutes nos félicitations aux parents.



Mariage



Le 23 septembre, se sont unis en notre mairie, **Jérémie, Pierre AUZERAL et Florence VIGUIER** domiciliés à «Beysière».

Nous formulons tous nos voeux de bonheur à ce couple.

INFORMATIONS COMMUNALES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



Les prochaines élections prévues pour l'année 2024 sont les **ELECTIONS EUROPEENNES**. Les administrés Français ainsi que les ressortissants de la Communauté Européenne inscrits sur nos listes électorales seront invités à se prononcer pour le scrutin du 9 juin prochain.

Nous vous rappelons que les administrés qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de notre commune, peuvent désormais le faire **tout au long de l'année**. Cependant, afin que cette inscription soit validée, la **demande doit être déposée au plus tard le 6ème vendredi précédant le scrutin**.

RECENSEMENT MILITAIRE



Les personnes concernées par l'obligation de **recensement militaire** de la 1ère période de l'année 2024, sont **les jeunes filles et garçons nés entre le 1er septembre 2007 et le 31 mars 2008**.

Les inscriptions doivent se faire en Mairie avant le 30 mars 2024 aux 16 ans révolus.



Le recensement de la population 2024 aura lieu sur notre commune
du 18 janvier au 17 février.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide.
Un formulaire personnalisé ainsi qu'une notice seront déposés
dans votre boîte aux lettres à partir du 18 janvier.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier
pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Le recensement c'est
important, pour le
budget et les projets
d'une commune.
Nous comptons sur
votre participation à
toutes et à tous.

Les agents recenseurs
seront munis d'un badge,
merci de leur réserver un
bon accueil !



Ida BARBIER



Katia BROGNIART

Saint Eutrope de Born

ACCUEIL LA COMMUNE INFORMATIONS PRATIQUES SERVICES DE PROXIMITÉ PUBLICATIONS

La commune de Saint Eutrope de Born possède un site internet, le consultez-vous ?

Vous pouvez y trouver toutes les informations pratiques concernant la commune,
les actualités sur les démarches administratives et les manifestations organisées par
les associations locales.

Un véritable lien d'information en temps réel ...

N'hésitez pas à nous suggérer les informations que vous souhaiteriez y retrouver.

Voici le lien pour consulter notre site



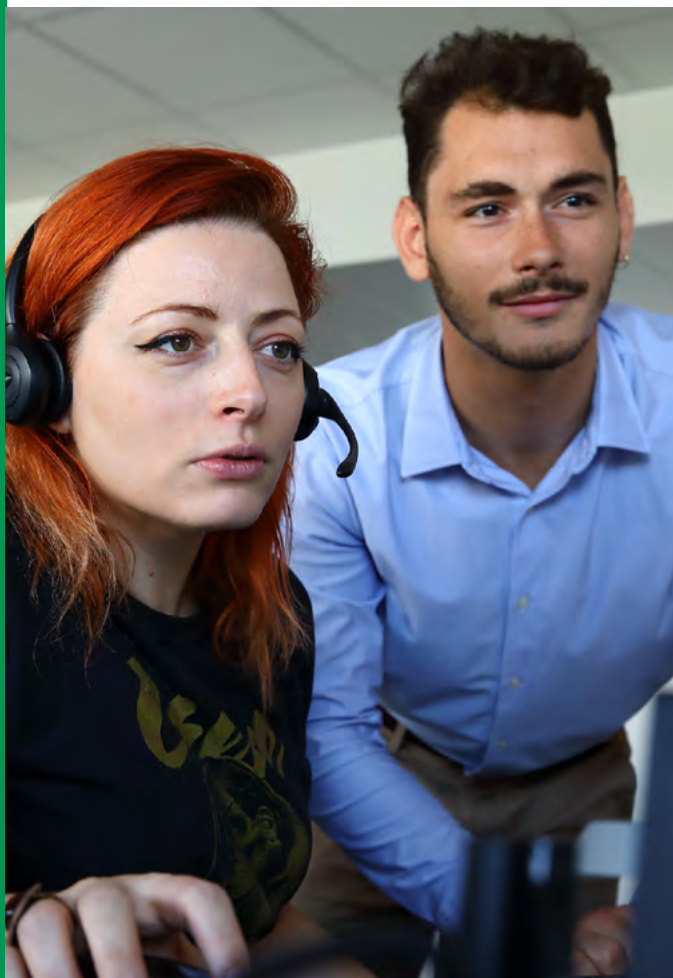
<https://www.sainteutropedeborn.fr>

Ou scannez le qr code
pour avoir le lien sur votre téléphone





Bon à savoir



Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider 24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au
09 726 750 + numéro du département
ou sur
www.enedis.fr/panne-et-interruption

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



Le téléservice «Mes points permis» remplace «Télépoints»



« Mes points permis » vous permet de consulter gratuitement le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire. Il remplace le téléservice « Télépoints », à la suite d'un arrêté publié au Journal officiel le 22 novembre 2023.

Sur ce téléservice, vous pouvez également télécharger un relevé d'information restreint ; il s'agit d'un document vous permettant d'attester la validité de votre permis de conduire.

Il y est indiqué les catégories de véhicules que vous pouvez conduire et si vos droits à conduire ont été suspendus ou non.

Ce document peut notamment vous être demandé :

- par votre assureur automobile ;
- par l'opérateur vous mettant en relation avec des passagers si vous exercez une activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) ;
- pour justifier de vos droits lorsque votre responsabilité civile est engagée à la suite d'un accident de la route.

**Vous pouvez y accéder via le portail Service-Public.fr
et en vous connectant avec FranceConnect c'est plus simple !**

A partir du 15 avril 2024, le contrôle technique des deux roues entre en vigueur.

sont notamment concernés :

- les cyclomoteurs ;
- les motos ;
- les scooters ;
- les tricycles à moteur ;
- les quadricycles légers et lourds.



Le contrôle technique pour les véhicules de catégorie L sera mis en place progressivement, selon l'ancienneté.

La durée de validité de ce contrôle technique sera de trois ans.

Toutes les informations sur le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

*L'Armée de Terre recrute ...
Pourquoi pas vous ?*



MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARMÉE DE TERRE



24 000
HOMMES ET FEMMES
ONT DÉJÀ FAIT CE CHOIX

Rejoignez-nous !

Être volontaire

Être de nationalité française

Être âgé d'au moins 17 ans

Posséder l'ensemble des aptitudes requises, notamment physiques pour l'emploi visé

Avoir effectué sa journée défense et citoyenneté (JDC)

Jouir de ses droits civiques

VOS ÉTAPES DE RECRUTEMENT

- 1** Je me rends sur le site www.reservistes.defense.gouv.fr
1 MINUTE
- 2** Je remplis 3 formulaires en ligne
10 MINUTES
- 3** Je suis contacté pour un entretien
10 JOURS
- 4** Je passe une visite médicale
- 5** Je signe mon contrat et j'intègre la réserve
10 SEMAINES
- 6** Je pars en formation dès que possible
13 JOURS CONSÉCUTIFS



DEVENEZ RÉSERVISTE DE L'ARMÉE DE TERRE !

www.reservistes.defense.gouv.fr



Contacts :



Cellule d'appui recrutement

Quartier Toussaint
Avenue Jean JAURES
47918 AGEN Cédex 9
Tél : 05.53.48.93.02

Mail : recrutement.terre.48rt@gmail.com
recrutement.reserve.terre.48rt@gmail.com

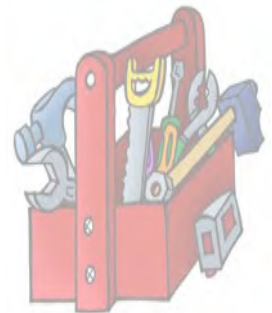
<https://www.facebook.com/48eRT>

https://www.twitter.com/48eRT_CDC

https://www.instagram.com/48e_rt

RÉALISATIONS

LE CHANTIER DE L'ÉCOLE SE POURSUIT A ST VIVIEN



DEMOLITION DES CLOISONS A L' ANCIENNE MAIRIE



ESPACE NUMÉRIQUE

REPRISE DES ATELIERS D'INITIATION A L'INFORMATIQUE

Les ateliers d'initiation à l'informatique ont repris

le 19 septembre dernier,

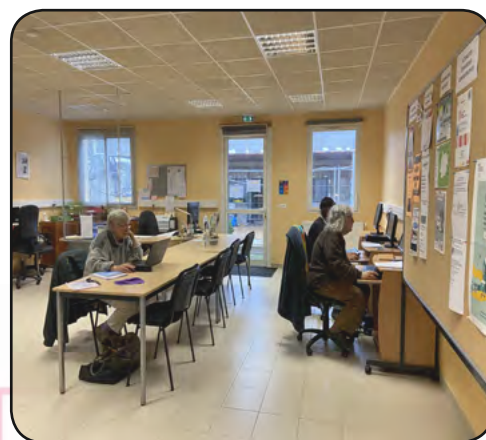
à ce jour, 17 «élèves» se réunissent une fois par mois

afin de revoir les bases de l'informatique,

et les manipulations utiles au quotidien.

Si vous êtes intéressé(e) pour suivre les prochains ateliers,

merci de me contacter.



ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES EN LIGNE :

- Carte grise, pré demandes carte d'identité, passeport, permis de conduire...
- Direction Générale des Finances Publiques
- Pôles Emploi
- Aide mise en page CV et lettres de motivation et bien d'autres...
- CAF
- CPAM (Assurance Maladie)
- MSA

ACCUEIL ESPACE NUMERIQUE ET SUR RDV POUR VOS DEMARCHES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h

CONGÉS DE FIN D'ANNÉE :

L'Espace Numérique sera fermé du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

- Espace Numérique -

80 route de Saint Eutrope - 47210 -

SAINT EUTROPE DE BORN

CONTACT : 09.62.05.38.58

espace_numerique@outlook.com



Joyeuses fêtes de fin d'année !



MEMOIRES D'ANTAN

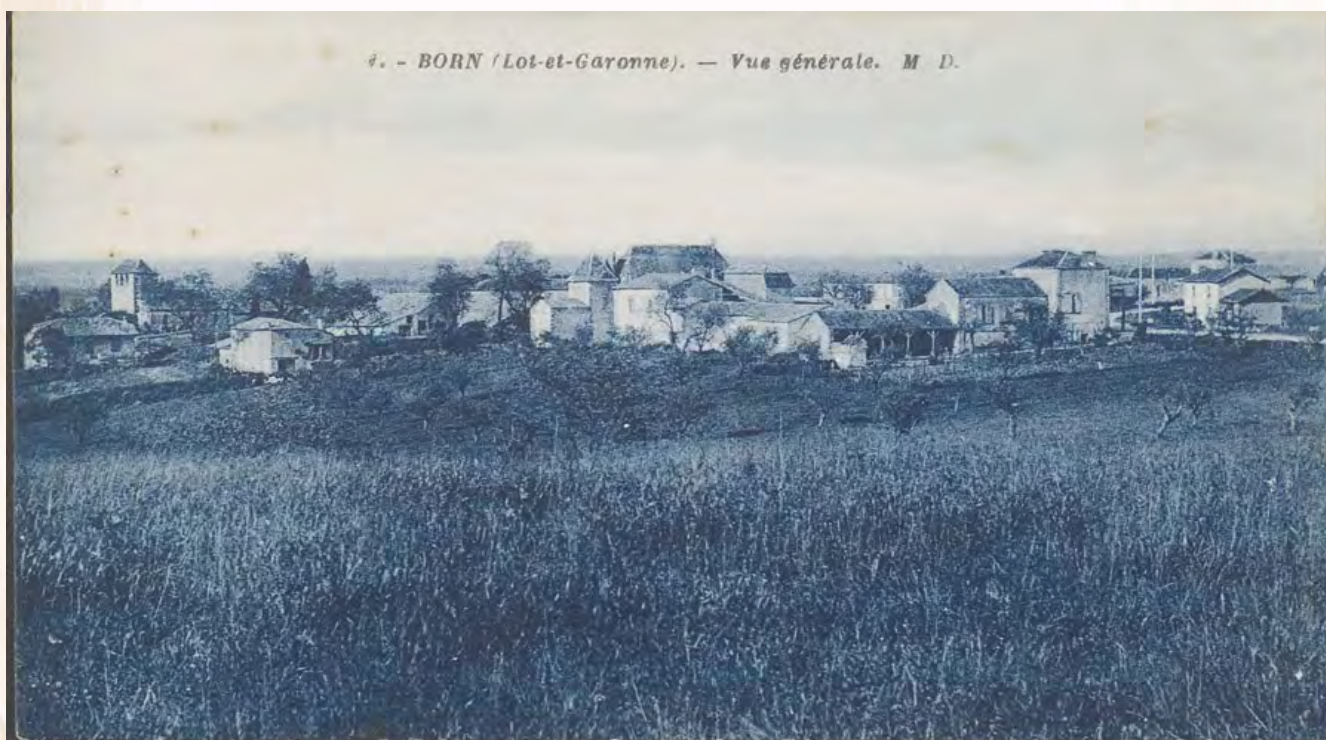
2
Born

Pour ce deuxième volet des mémoires d'antan, nous vous proposons un «arrêt sur images» à Born.

D'anciens clichés datant de la période 1900-1940, nous permettent de comparer et de voir l'évolution du bourg depuis ces années-là.

Si pour certains, ces photos évoquent des souvenirs, des anecdotes, des précisions, c'est avec plaisir que nous publierons vos mots... Pour cet article, j'ai eu l'opportunité d'écouter Colette me raconter ses souvenirs à Born...

Le bourg de Born - période entre 1900 et 1940



Source : archives départementales 47- Cote 7 FI 240/6

Vue générale du village de Born à l'époque. Les habitations existantes aujourd'hui ne sont pas visibles sur la photo. Si on part du côté droit de la photo, on peut reconnaître l'ancienne gare et en se déportant au fur et à mesure vers la gauche, le bâtiment de l'ancienne école et son préau, abritant aujourd'hui la bibliothèque, puis le reste du bourg et l'église.

A Born il y avait deux fêtes dans l'année. Une, le premier dimanche de mai et l'autre le premier dimanche de septembre. Tout se concentrait dans la rue (actuellement route de Courberieu) devant les commerces. On jouait aux quilles, de souvenir, il y avait des courses de vélo, parfois le bal était déplacé vers l'école actuellesur le terrain où se situe maintenant le grand hangar ou bien on montait un chapiteau sur le parking.

L'ancienne gare servait de salle municipale quand il y avait des mariages à Born ou pour les élections (il y avait deux bureaux de vote) avant d'être aujourd'hui un logement. La voie ferrée à Born a dû fermer vers 1935 si les souvenirs sont bons !



3 BORN (Lot-et-Garonne) — Vue de la Gare

Edit. Pierre Chabreyrou

Source : archives départementales 47- Cote 7 FI 240/1

Dans les années 60, Colette se souvient : «on allait toujours au lavoir à cette époque là», le confort moderne n'étant pas encore arrivé dans tous les foyers.
«Au lavoir, il y avait une fontaine (avec une source), l'été quand l'eau venait à manquer, on allait à la source pour en chercher.»



5. - BORN (Lot-et-Garonne). — Rue principale. M. D.

Source : archives départementales 47- Cote 7 FI 240/5

Est-ce que vous saviez que dans les années 1945-1950, il y avait une équipe de basket à Born ?
Colette se souvient que son père s'en occupait.

Pas de marché à Born, de souvenir, mais des commerces, tous situés dans la même rue. Ils animaient le village et étaient très importants à cette époque où les déplacements étaient plus difficiles.

Un bar, à la maison Chabreyrou. Lui était charpentier, il avait une petite exploitation et tenait un des deux bars du village.



2 BORN (Lot-et Garonne) — Façade Maison Chabreyrou

Edit. Pierre Chabreyrou

Source : archives départementales 47- Cote 7 FI 240/13

Une boulangerie, chez Monsieur Grenier, dont le fournil se situait dans la même rue, face à la maison Chabreyrou juste avant l'actuelle rue du lavoir. La boulangerie faisait aussi bar et on y organisait des bals. Le boulanger faisait aussi des tournées dans la campagne.

Et une épicerie où on trouvait le nécessaire (sucre, farine, huile, quelques produits frais...) et même une cabine téléphonique. C'était tout le temps ouvert, on y allait quand on en avait besoin. Monsieur Bournazel, lui, était maçon, et Madame (qui était la soeur du boulanger) tenait la boutique.

Il y avait également un forgeron dans le village, qui était aussi maréchal ferrant (celui qui faisait le ferrage des chevaux et le parage des vaches).

Si, comme Colette vous possédez des trésors de l'ancien temps ou si certains d'entre vous ont des photos bien conservées dans leurs greniers, de travaux du quotidien à l'époque ou d'anciens outils servant à travailler la terre par exemple, n'hésitez pas à me contacter à l'espace numérique, nous en parlerons dans un prochain numéro du Tambourinaire.

Un grand merci à Colette pour son témoignage.



Ancien travail utilisé pour le ferrage des chevaux et le parage des vaches

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

LA DIANE

La société de chasse La Diane n'organisera qu'un seul repas en 2024, il aura lieu le dernier week-end de juin, nous reviendrons vers vous pour de plus amples informations.

Il y aura un lâcher de faisans fin décembre et un autre en janvier.

La Diane vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2024 !



LE COMITÉ DES FÊTES

Samedi 31 Décembre
Réveillon de la St Sylvestre
St Vivien

55 €

20h

Menu :

Apéritif et ses toasts
Soupe de poisson
Foie gras sur canapé
Filet de truite sauce champagne
Trou Normand
Gigot et sa garniture de légumes
Plateau de fromages - Salade
Profiteroles au chocolat
Café et liqueur
-

Vins et coupe de champagne

Dimanche 21 Janvier

Premier
bal de l'année 2024

BAL

avec Gilles SABY
Après-midi exceptionnel !

**14h30
- 19h**

PÂTISSERIES OFFERTES - BUVETTE

Infos et réservations
Comité des Fêtes :
05 53 36 67 14



Le Comité des Fêtes
vous souhaite
de bonnes fêtes
de fin d'année!



CONTINENTAL SILVER CLUB



L'année 2023 s'achève et un petit bilan est à faire.

Le fait marquant de cette année est l'arrivée de 2 voitures qui ont intégré le conservatoire.

D'abord une ancêtre de 1938, trouvée à quelques kilomètres d'Agen, une Rolls-Royce modèle 25/30HP carrossée par "Cockshoot of Manchester" en version "All Weather" ou "Open Tourer" pour les connaisseurs, c'est à dire, voiture pouvant être cabriolet, coupée chauffeur ou fermée pour une conduite par tous les temps.



Cette superbe Rolls-Royce fut exposée pour sa première sortie après révision, à la brocante de notre village cet été (mais n'était pas à vendre.....).



Puis une Bentley Arnage T de 2002 achetée à Paris, l'une des toutes dernières fabriquées à Crewe (GB) avant la prise officielle de l'usine par le groupe VAG Volkswagen.

L'Arnage T avec ses 2 turbos (T pour twin...) fut en 2002 la voiture la plus rapide sur le marché avec ses 467 chevaux, 270 km/h vitesse de pointe (moteur bridé) ou 330 km/h (moteur débridé) pour une accélération de 0 à 100 km/h en 5.1 secondes malgré son poids de 3.035 tonnes...

Pendant les visites guidées, je raconte toujours : « quand on enclenche le premier turbo, tout le monde est collé aux sièges comme dans un avion au décollage, et avec l'utilisation du deuxième turbo, on arrache les boulons de fixation des sièges... »

Cette voiture fut utilisée dans une série TV pour Canal + avec l'acteur principal Gaspar Ulliel.

Après son décès en janvier 2022, le rôle fut repris par Vincent Lindon et cela obligea la production à reprendre certaines scènes dans lesquelles cette voiture était en action. Un ami qui m'avait ramené cette voiture à Saint Eutrope de Born après mon achat, est revenu la chercher pour la ramener à Paris et ainsi rectifier et terminer cette série TV avec Vincent Lindon.

Il me la ramènera 4 mois plus tard.

Sinon cette année fut une année record pour les visites (environ 400 personnes) et contrairement aux autres années, majoritairement des français. Seule difficulté, un groupe de 131 personnes avec 62 voitures à garer.....qu'il a fallu organiser en 2 groupes pour la visite mais tout s'est bien passé grâce à la bonne discipline des visiteurs.



Je remercie Bernard Nadal d'avoir aidé à ce succès en m'amenant des groupes d'environ 40 personnes provenant de différentes associations mais aussi l'Office de Tourisme du Périgord qui a organisé une visite avec un groupe de 22 Jaguars dont 21 étaient en circuit depuis l'Ecosse et l'Angleterre. Cette opération préparée par l'Office de Tourisme du Périgord sera renouvelée avec les pays britanniques.

Sinon quelques étrangers sont venus aussi en visite dont à noter des japonais, des australiens et bien-sûr de nombreux anglais, belges, hollandais et allemands.

Si vous souhaitez connaître un peu mieux l'histoire de 3 hommes ; Sir Henry Royce, Lord Charles Rolls et M.Owen Bentley, venez me voir, vous serez bien accueillis et vous pourrez découvrir deux des plus beaux fleurons du monde automobiles.

Antoine
Conservatoire Carbad
Président du Continental Silver Club

Téléphone : +33 (0)5 24 32 49 07
Portable : +33 (0) 6 10 21 49 07

48 Chemin de Scandaillac
Saint Eutrope de Born

ATELIER COUTURE/TRICOT

Les Petites Mains de St Vivien



Les Petites Mains de St Vivien ont repris l'activité couture tous les lundis après-midi de 14 h à 17 heures. Nous nous retrouvons à cinq ou six selon les jours, pour coudre, tricoter ou faire la «causette», l'important étant de passer un moment en bonne compagnie.



Valérie nous propose d'être notre guide pour la fabrication de sacs, et Madame Defossez met à disposition des patrons pour réaliser des tenues de Carnaval. Nous travaillerons ensemble si vous désirez réaliser quelque chose. Nous vous accueillerons avec grand plaisir, osez pousser la porte pour nous faire une visite.



*Pour toutes les personnes intéressées :
joindre Colette ou Georgette :
06.31.76.65.71 ou 06.70.50.91.07*

LES AMIS DE LA FRAÎCHE GARDONNE

Depuis la mi juin, le club des « Amis de la Fraîche Gardonne » a pris un nouvel essor. A ce jour, nous comptons 35 adhérents. Après un début difficile, trois activités sont à nouveau reparties, la belote, le petit loto, et depuis fin octobre, l'atelier couture. Nous en sommes très heureux et espérons que la section « pétanque » lui emboîte le pas.

Afin de tenter de relancer cette dernière activité, j'invite tous les adhérents qui souhaitent faire une partie de boules, à se retrouver, **le mardi 16 janvier 2024 à 14 heures 30 au boulodrome de St Vivien.** Par ailleurs, la liste des activités n'est pas exhaustive.

Le 22 octobre 2023, nous avons organisé notre grand Loto annuel. Avec une participation de plus de 100 personnes, et la distribution de plus de 1.100,00 euros de lots, cette manifestation est une réussite. J'en profite pour redire un énorme « MERCI » à toutes les personnes qui nous ont aidées, que ce soit pour la préparation, le déroulement ou la confection des merveilles et des crêpes. Un merci, également, à Madame le maire et son équipe pour le prêt de la salle des fêtes. Vous pouvez d'ores et déjà inscrire sur vos calendriers la date du **dimanche 5 mai 2024**, pour le prochain Loto.

En cette période où les journées sont plus courtes que les nuits, où les températures sont attirées vers le bas et où la pluie domine le soleil, n'hésitez pas à venir à notre rencontre afin de passer un bon moment.



Toute l'équipe des « Amis de la Fraîche Gardonne » vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Denis (DEFOSSEZ), chargé administratif : 06.01.94.22.84
Liliane (DUCHAMP), secrétaire : 06.37.82.65.26
Christian (LOMPECH), trésorier : 06.18.20.70.61



ATELIER D'ECRITURE

Si vous aimez jouer avec des mots, nos rencontres pourraient vous intéresser.

N'hésitez pas à nous contacter les mercredis et vendredis,
jours de permanence de la bibliothèque, de 14 à 18 h.

La saison 2023/2024 a débuté, pour notre atelier, le 11 octobre.

Nous nous retrouverons une fois par mois, le mercredi à 18 h 30.



ECHANGE DE DOCUMENTS

Le vendredi 8 décembre, nous avons échangé, à la Bibliothèque Départementale 376 documents (Romans adultes et jeunesse, Documentaires adultes et jeunes, Albums, Contes, Bandes-dessinées...).

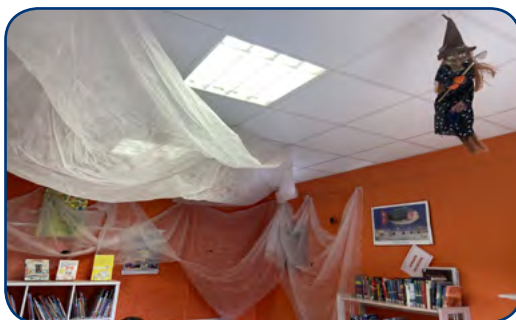


RENCONTRES LECTURES

Le 27 octobre, 14 enfants se sont retrouvés à la bibliothèque qui avait pris ce jour-là, un air d'Halloween.

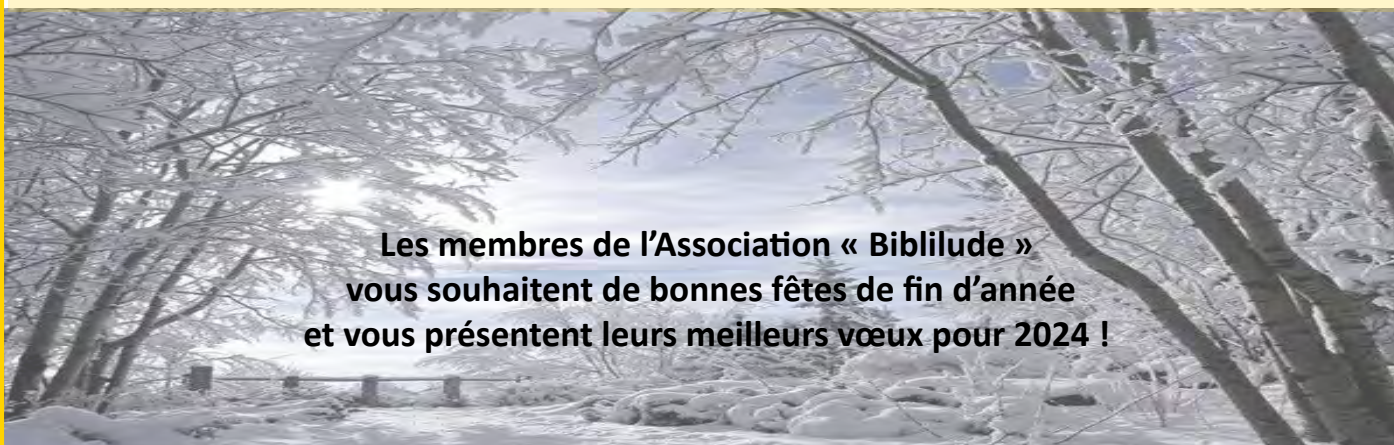
Nous remercions Eloa qui, à son initiative, est venue raconter des histoires à ce jeune public.

Cette expérience est renouvelée le **13 décembre de 14 h 30 à 16 h avec des histoires qui auront pour thème « Noël ».**



PERMANENCES DE FIN D'ANNÉE

**En raison des congés de fin d'année,
la bibliothèque sera fermée du mercredi 27 au vendredi 29 décembre inclus.**



**Les membres de l'Association « Biblilude »
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024 !**

LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR



Assouplir nos raideurs renforce la bonne humeur.
ZEN ET HEUREUX

**AU CLUB DE LA BONNE HUMEUR !
GYMNASTIQUE DOUCE**

les jeudis 15h (début du cours)
sauf vacances scolaires
infos : 0661495294
salle d'activités de St VIVIEN
47210 ST EUTROPE DE BORN

enrichir la vie communale en rompant l'isolement.
Les assouplissements sont suivis d'un groupe de parole.
Gardons les bons réflexes avec les gestes barrières.



*Tous les jeudis sauf vacances scolaires
à la Maison des activités de St Vivien
Contact : 06.61.49.52.94*

LES SALTIMBRANQUES

C'est en forme que toute la troupe des Saltimbranques est revenue de son voyage de Malte. Nous avons pu découvrir sous un soleil radieux l'histoire des chevaliers de Malte dans des paysages méditerranéens ornés de cathédrales et de vieilles pierres.



Vous pouvez déjà noter dans vos agendas les dates des prochaines soirées théâtrales à la salle des fêtes de Saint Vivien les :

- samedi 23 mars à 21 h;
- dimanche 24 mars à 14h30;
- vendredi 29 et samedi 30 mars à 21h;

Et le samedi 6 avril à 21 h à la salle des fêtes de Salles.



Nous réitérons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à notre président, Jérémie Auzeral, pour son mariage avec Florence.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.
La troupe des Saltimbranques

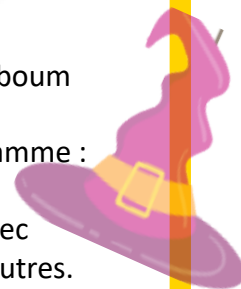


Halloween

En ce début d'année scolaire, nous avons démarré nos événements avec le retour de notre boum d'Halloween qui s'est tenue le 21 Octobre à la salle des fêtes de Montaut.

De nombreux monstres sont venus partager ce moment en notre compagnie, avec, au programme : atelier citrouilles, concours de déguisements et dancefloor endiablé bien sûr !

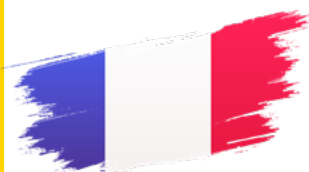
Nous tenions à remercier les enfants présents ainsi que les parents qui ont joué le jeu avec beaucoup de générosité et qui ont apporté des friandises plus effrayantes les unes que les autres.



Le 11 Novembre

L' APE était présente aux commémorations des communes de St Eutrope de Born et Montaut le 11 novembre.

Un joli bouquet a été déposé en mémoire et les enfants ont fièrement chanté notre hymne national. Bravo et merci à eux pour leur présence.



Fin d'année et à venir...



Le 1er décembre a eu lieu notre vente de sapins, celle-ci a tenu ses promesses. Nous remercions vivement les parents, les maîtresses ainsi que les mairies.

A venir très prochainement la fête de Noël en collaboration avec les écoles le 22 décembre et un marché de Noël à Villereál le 23 décembre avec vente de gâteaux et d'objets confectionnés par les bénévoles participants.

Et pour bien entamer 2024, nous avons prévu plusieurs manifestations telles qu'une vente de gâteaux en Février, le Carnaval en collaboration avec l'APE de Villereál, une vente de chocolats de Pâques et le retour de notre chasse aux œufs.

Nous espérons pouvoir compter sur l'aide et la participation des parents afin que ces évènements soient festifs et conviviaux dans le but de ravir les enfants.

Dans l'attente de vous retrouver l'année prochaine, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Le bureau

Contact mail :

ape-rpi-st-europe-montaut@outlook.fr

APE 2023-2024 LES ACTIONS PROPOSÉES

 BOOM HALLOWEEN LE: 21 OCTOBRE	 VENTE DE SAPINS LE: 1ER DÉCEMBRE
 MARCHE DE NOËL À VILLEREÁL LE: 23 DÉCEMBRE	 VENTE DE GÂTEAUX LE: 17 FÉVRIER
 CARNAVAL EN MARS	 VENTE DE CHOCOLAT LE: 29 MARS
 VENTE DE GÂTEAUX MARCHE VILLEREÁL LE: 1ER JUIN	 CHASSE AUX OEUFS LE: 30 MARS
 AUBERGES ESPAGNOLE EN: JUIN	 MARCHE AUX FLEURS LE: 4 MAI
Sous réserve de petits changements	 KERMESSE LE: 29 JUIN



ASSOCIATION DES CANTINES DU RPI

L'Assemblée générale de l'association s'est tenue le vendredi 10 novembre.

Nous remercions et saluons nos membres sortants Madame Crucioni et Madame Devauze pour leur aide et leur implication sans faille le temps de leur mandat.

Madame Sirey quant à elle devient secrétaire titulaire, et nous accueillons avec plaisir de nouveaux membres,

Madame Olivier en tant que secrétaire adjointe et Madame Hallal en tant que trésorière adjointe.

Nous remercions les parents qui ont pu se rendre disponibles lors de l'AG. Nous rappelons que la mobilisation des parents est cruciale pour maintenir et pérenniser l'association.



L'ensemble du bureau se joint à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année à tous.

Espérant vous voir toujours plus nombreux en 2024.

Monsieur Frachisse, président de l'association



A LA MAISON D'ACTIVITÉS A SAINT VIVIEN

Les élèves en plein travail lors des séances de cours de dessin qui ont lieu à la Maison d'activités.



Bravo à eux pour ces belles créations !



Pour tout renseignement, contactez
Edwige Ambroise au 07.88.17.50.83
ou edwige.ambroise@gmail.com

CENTRE SOCIAL ECLATS A VILLEREAL


Nous contacter / nous rendre visite:

7, côte Saint-Michel

47210 VILLEREAL

05.53.40.34.55 ou 06.38.62.59.50

eclatsaccueil@gmail.com

 Eclats Vacances Nature



Fermeture du Centre Social :
du 23/12/2023 midi au 01/01/2024.
Réouverture : le mardi 2 janvier !
Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes !!!





ÉCHOS DES ÉCOLES



ÉCOLE DE BORN

Deux situations montrant notre nouveau fonctionnement à l'école : *La classe flexible*

LES ATELIERS

On apprend, on révise, on s'entraîne sous forme de jeux, en petits groupes de 4, en autonomie et Maîtresse passe dans chaque atelier.

On est dans un « coin » dédié: par exemple, au coin lire, on associe le mot à la bonne image et au coin écrire, on invente une histoire à partir d'un dessin...



LE U

quand on vient au « U »
(nom donné à la disposition des tables),
c'est toujours avec la maîtresse et c'est
pour découvrir des nouvelles notions,
faire des dictées, corriger des exercices.

On est face au tableau numérique et
maximum 12 élèves.





Deux animations en période 1

Première visite à la bibliothèque. Nous avons fait un jeu proposé par Corinne. Ce jeu nous permettait de comprendre le classement des livres et de reconnaître les différents types de livres (albums, romans jeunesse, documentaires, BD...) Nous avons aussi scanné les livres que nous avons empruntés.



Le dernier jour avant les vacances d'automne, le papa de Simon est venu à l'école pour proposer une séance de découverte sur le rugby ! Cette année, entre la coupe du monde de rugby et les jeux olympiques, nous n'échapperons pas au sport !



LA MYSTÉRIEUSE MORT DE WENDY

Un matin comme les autres, nous nous rendions voir nos poules et... Wendy, notre poule, était morte déplumée.

Mais qui aurait pu tuer notre poule Wendy ???

Nous étions tous tristes de sa mort. Nous voulions voir si elles avaient pondu des œufs mais bizarrement à la place il y avait des briques et des pierres. Il faut en venir aux faits :

« Quelqu'un a tué Wendy!!! (tan tan tan) »

Ce jour-là n'était pas une journée heureuse.

Belle, notre deuxième poule, terrorisée, est partie chez Muriel pour retrouver des copines.

PS : Ce jour-là, nous avons eu du poulet à la cantine (hurlements de terreur) !!!! Simple coïncidence ???



L'arrivée des CE2

L'arrivée des CE2 s'est très bien passée.

Maîtresse leur a expliqué comment ça se passait en classe.

Le matin, on a fait des activités, après on a travaillé.

Le midi, Michel nous a expliqué les règles de la cantine.

On a mangé et quand on faisait du bruit, on devait parler moins fort.

Après avoir mangé, on a fait les cinq minutes de silence.

Et pour sortir en récréation Michel appelle les tables par des noms rigolos.

Gabriel, Zoé et Maé (CE2-CM2)



Les poubelles de tri

À l'école, on a des poubelles de tri.

La poubelle jaune sert à mettre le plastique.

La poubelle bleue sert à mettre le papier (non froissé et non déchiré).

La poubelle verte sert à mettre les déchets organiques (qui partent au compost).

Et la poubelle rouge est la poubelle du tout-venant (qui ne peut pas être triée).

Maé et Aubane (CM)



La fête de Noël des écoles du RPI aura lieu le vendredi 22 décembre.

Une journée pleine de surprises que nous vous raconterons très bientôt ...

ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

RECETTES FACILES ET ORIGINALES

- Cocktail de Noël accompagné de son sapin feuilleté
- Nuggets de poulet aux cacahuètes et leur sauce accompagnés de frites de patates douces
- Petits rennes de Noël



Menu de Noël spécial enfants

Cocktail de Noël :

Tout simple : servir du pétillant de pomme ou autre dans une coupe et plongez-y des bonbons de toutes les couleurs qui feront pétiller les yeux des enfants !



Sapin feuilleté :
Une pâte feuilletée (toute prête ou encore mieux faite maison) et une garniture au choix selon vos goûts (pesto, tapenades, sauce tomate, charcuterie, saumon....) cuisson 20 minutes à 180°C



Nuggets de poulet aux cacahuètes :

Pour 4 personnes :

- 400 g d'escalopes de poulet
- 150 g de cacahuètes salées
- chapelure
- 1 oeuf

Mixer les cacahuètes en petits morceaux et mélanger avec la chapelure. Couper le poulet en morceaux (taille d'une bouchée) et le tremper dans l'oeuf battu puis ensuite dans le mélange chapelure/cacahuètes. Faire cuire une dizaine de minutes dans une poêle huilée.

Servir avec une sauce maison barbecue, ketchup, tartare ...

Accompagner de frites de patates douces.



Petits rennes de Noël :

Des Biscuits Oréo, du chocolat fondu, des morceaux de bretzels, des petites billes de sucre... quand le tout se plante sur un bâton à sucette, ça fait de beaux rennes pour le Père Noël !

Trop facile et les enfants peuvent le faire eux-mêmes en s'amusant.

A faire aussi des brochettes de bonhommes de neige !



BON APPÉTIT ET BON RÉVEILLON



Infusion épicée de Noël

PRÉPARATION : 7 min

FACILE - PETIT BUDGET

INGRÉDIENTS :

- 1 verre d'eau
- du jus de citron
- 1 clémentine
- 1 clou de girofle
- 1 étoile de badiane
- 1 cuillère de miel
- 1 pincée de cannelle



PRÉPARATION

ÉTAPE 1 -

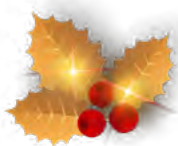
Faire bouillir l'eau. Puis hors du feu rajouter le jus de citron, le clou de girofle, l'étoile de badiane, la cannelle et le miel. Laisser infuser pendant 20 minutes.

ÉTAPE 2 -

Retirer l'écorce et les peaux blanches de la clémentine, couper en quartiers, et les déposer dans votre préparation.

JEUX ADULTES

SUDOKU



ANAGRAMMES

REPORTEZ DANS LA GRILLE DE DROITE
LES PRÉNOMS FORMÉS À PARTIR
DES ANAGRAMMES DE LA GRILLE DE GAUCHE,
ET PARVENEZ À FORMER
LE NEUVIÈME PRÉNOM DANS LA COLONNE INDICUÉE.

4		8	1			3		
	6		4			5		7
	3		6		2		1	
		6		2	9	1		
3	5						2	6
		7	5	6		9		
	8		3		7		5	
7		2			4		8	
		3			6	4		1

B	A	C	T	E	R	I	E	
		O	R	A	C	L	E	
S	A	L	I	S	S	A	N	T
		N	A	T	U	R	E	L
		S	O	L	A	I	R	E
		V	O	I	L	I	E	R
		M	I	N	A	R	E	T
		L	E	V	I	E	R	



SOLUTIONS PAGE 39

Préparez la nouvelle année !



Activité à faire en famille



Il est toujours agréable de recevoir une carte de vœu pour la nouvelle année, surtout personnalisée. Avec peu de matériel et de l'imagination, vous pourrez adresser vos meilleurs vœux de manière originale et créative.

MATÉRIEL :

- feuille noire 130 g
- feuilles de couleur 130 g
- colle
- ciseaux
- feutre argenté



1

Coupez les feuilles noires pour former une carte qui s'ouvre. J'ai fait un format 22x16cm déplié. Faites deux carrés avec la feuille rouge (7.5x7.5cm), pliez les en deux.



2 Placez les carrés rouge l'un dans l'autre et découpez les feuilles rouges de façon à former un demi cercle. Vous obtenez deux cercles.



3

Mettez un point de colle sur un des côtés pliés du cercle et collez-le sur la carte. Faites la même chose avec le deuxième cercle de façon à former une boule de Noël (voir la photo).

4 Il ne reste plus qu'à finaliser en décorant à l'aide du stylo argenté votre carte.

Laissez aller votre imagination !



D'AUTRES VERSIONS ...



SOLUTIONS

JEUX

SUDOKU



4	7	8	1	9	5	3	6	2
2	6	1	4	3	8	5	9	7
9	3	5	6	7	2	8	1	4
8	4	6	7	2	9	1	3	5
3	5	9	8	4	1	7	2	6
1	2	7	5	6	3	9	4	8
6	8	4	3	1	7	2	5	9
7	1	2	9	5	4	6	8	3
5	9	3	2	8	6	4	7	1



ANAGRAMMES

B	E	A	T	R	I	C	E	
	C	A	R	O	L	E		
S	T	A	N	I	S	L	A	S
	L	A	U	R	E	N	T	
	R	O	S	A	L	I	E	
	O	L	I	V	I	E	R	
M	A	R	T	I	N	E		
E	L	V	I	R	E			

LES PLUS BELLES CITATIONS SUR L'HIVER

"La véritable amitié ne gèle pas en hiver"

"Il faut toujours un hiver pour bercer un printemps"

*"J'aime le froid de l'hiver,
cela fait apprécier la chaleur des maisons"*





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Mois	Jours	Heures	Associations	Lieux	Animations
DECEMBRE	Samedi 31	20h	COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes	REVEILLON ST SYLVESTRE
JANVIER	Dimanche 21	14h30 à 19h	COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes	BAL
FEVRIER	Samedi 17	14h30 à 19h	COMITÉ DES FÊTES	Salle des fêtes	BAL
MARS	Samedi 23	21h	LES SALTIMBRANQUES	Salle des fêtes	THEATRE
	Dimanche 24	14h30			
	Vendredi 29	21h			
	Samedi 30	21h			